

Ouvrier de production horticole

RNCP36954 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	211r, 211s, 211w
Formacode(s)	21027
Code(s) ROME	A1402, A1414, D1209
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/09/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

39 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 37 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800 012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800 244	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201 296	Former et organiser l'évaluation
ASS LA CULTURE LOISIRS EDUCATION FORMATI	38332311000 023	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FORMATION AVENIR CONSEIL 24	41983375100 011	Former et organiser l'évaluation
ASSO PLACEMENTS EXTERIEURS SERVICES 24	41794191100 014	Former et organiser l'évaluation
CAB EXPERT	91021832000 026	Former et organiser l'évaluation
CENTRE ADAPTATION PROFESSIONNELLE	77571632700 017	Former et organiser l'évaluation
CERCLE MESS DU REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE DE LA GUADELOUPE	20003347000 010	Former et organiser l'évaluation
CF2C	26240600200 093	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 39 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36954-ouvrier-de-production-horticole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ouvrier de production horticole participe au processus de multiplication, culture et négoce de végétaux : plantes ornementales et fleuries, arbres et arbustes d'ornement, plants maraichers, plants fruitiers, fleurs et feuillages coupés.

ACTIVITÉS VISÉES

Les espèces végétales avec lesquelles il travaille sont très variées sur l'ensemble du territoire national et diffèrent en fonction de la culture de l'entreprise, de sa région géographique, de la saison, des tendances et des opportunités du marché. Dans toutes ses activités, l'ouvrier de production horticole connaît les caractéristiques des végétaux avec lesquels il travaille (exigences, intérêt ornemental, période de floraison ou de fructification, etc.), ainsi que leurs bioagresseurs (parasites, maladies et adventices), et sait les identifier par leur nom binominal et vernaculaire.

Il multiplie des végétaux par semis, bouturage ou autre procédé, et réalise le greffage de végétaux de pépinière.

Il met en place les végétaux à cultiver dans différentes aires de culture, en hors-sol (conteneur sur tablette sous serre, tunnel de culture, ou à l'extérieur) et en pépinière de pleine terre. Il suit les cultures, réalise les apports (eau, fertilisants, amendements), les tailles de formation et d'entretien, et l'ensemble des opérations culturales sur ces végétaux. Il met en œuvre les modes de culture (conventionnel, raisonné, bio, etc.) et les méthodes de protection des végétaux (traitements phytopharmaceutiques, Protection Biologique Intégrée, etc.) en vigueur dans l'entreprise.

Dans le cadre du négoce de végétaux, l'ouvrier de production horticole réceptionne, contrôle les livraisons, et prépare, conditionne les végétaux pour les expéditions. En vente directe sur le site de production, il aide et conseille les clients pour l'achat de végétaux ou de fournitures horticoles.

L'ouvrier de production horticole travaille sous serre chaude, ou froide, ou bien à l'extérieur, en pépinière ou sur l'aire de culture hors-sol, selon les productions à mettre en place. Il travaille au sein d'une équipe, sous la supervision d'un chef de culture ou du chef d'entreprise. Le travail est varié au cours de l'année, tributaire de la saisonnalité des cultures, et implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, horaires décalés, etc.).

Il utilise des matériels motorisés (tracteur et ses outils, motoculteur, débroussailleuse, rempoteuse, etc.) et assure leur maintenance de premier niveau. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, chariot élévateur, motteuse) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Dans toutes ses activités, l'ouvrier de production horticole met en œuvre les Équipements de Protection Collective (EPC), et s'équipe des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques chimiques (produits phytopharmaceutiques), mécaniques (machines, outils de coupe, etc.) et biologiques (espèces végétales toxiques) encourus. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique.

L'ouvrier de production horticole intègre dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales. Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique ces produits, il est titulaire du Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Multiplier des végétaux en production horticole

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Semer des végétaux
- Bouturer des végétaux
- Réaliser le greffage de végétaux
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

2. Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Mettre en place une culture hors sol de végétaux
- Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
- Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
- Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

3. Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux

- Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
- Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Blocs de compétences

RNCP36954BC01 — Multiplier des végétaux en production horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Semer des végétaux

Bouturer des végétaux

Réaliser le greffage de végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

À partir de consignes, le candidat réalise : Phase 1, durée 00 h 30 min : une multiplication par semis ; Phase 2, durée 00 h 30 min : une multiplication par bouturage.

- Entretien technique : 00 h 10 min

Le candidat est interrogé par le jury sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. Cet entretien est réalisé devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session.

- Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 70 végétaux et de la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 55 min

RNCP36954BC02 — Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Mettre en place une culture hors sol de végétaux

Mettre en place une culture pleine terre de végétaux

Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux

Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 30 min

À partir de consignes, le candidat réalise :

Phase 1, durée 01 h 15 min : l'empotage ou rempotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production ;

Phase 2, durée 01 h 15 min : la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production.

- Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux et de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 15 min

RNCP36954BC03 — Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux

Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande

Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 40 min

À partir de consignes, le candidat réalise la préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la

production.

- Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique comprend deux parties.

- Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 70 végétaux et de la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 45 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises de production horticole
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales
- les entreprises de travail temporaire
- les entreprises de location de végétaux
- les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production
- les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale
- certaines entreprises à caractère associatif
- les autoentrepreneurs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- aide horticole, aide-maraîcher, aide-pépiniériste
- cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur
- ouvrier horticole, ouvrier pépiniériste, pépiniériste
- bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L. 254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Conformément à l'arrêté du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur », le titre professionnel « Ouvrier de production horticole » permet l'obtention par équivalence de titre du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R. 4323-55 à R. 4323-57 du code du travail
relatif à l'autorisation de conduite.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 762 €

Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	57 470
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 830 €
Selon la branche	3 830 € – 7 675 €
Prise en charge	Branches concernées
5 830 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 675 €	CPNE de l'agriculture
3 830 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/09/2027
--	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	140	0	43 %	19 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36954/>

Où se former

Formations référencées	12
Organismes	6
Régions couvertes	4
Prix indicatif	1 736 € – 11 172 €
Durée	120 – 798 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 01/2026 à 12/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	88 %
Période	11/2023 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	32 849 €
Coût moyen par dossier	2 737 €
Durée moyenne	285 h

Période	10/2023 – 04/2026
France compétences	74 %
France Travail	25 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.